



## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

### «Embarquez-vous avec Sunwing et WKND ? »

#### 1. CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Le concours «**Sunwing** » commence le 22 janvier 2018 et se termine le 9 février 2018, pour une durée de 3 semaines consécutives.

#### 2. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de dix-huit (18) ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

3. **COMMENT PARTICIPER** : Être à l'écoute des animateurs du WKND 91,9 qui annonceront les emplacements de notre escouade WKND. L'auditeur devra se rendre aux emplacements annoncés pour récupérer une carte d'embarquement. Cette carte d'embarquement lui donnera la chance d'être finaliste pour le concours.

4. **MÉTHODE D'ATTRIBUTION** : Un total de 500 cartes d'embarquement sera distribué sur une période de 3 semaines par l'escouade WKND à des endroits précis de la ville de Québec. Les animateurs de chaque émission annonceront l'endroit où se rendre pour récupérer une carte d'embarquement. Une fois sur place, les membres de l'escouade donneront une carte d'embarquement à l'auditeur, jusqu'à épuisement des stocks prévues pour la sortie. Le gagnant du voyage sera déterminé par tirage au sort parmi tous ceux qui auront récupéré leur carte d'embarquement.

#### 5. COMMENT DEVENIR GAGNANT DU VOYAGE TOUT INCLUS

Les détenteurs d'une carte d'embarquement auront jusqu'au 9 février 2018 à 6h00 pour s'inscrire au concours.

Le vendredi 9 février 2018, vers 8h15, nous ferons l'attribution du grand prix d'une valeur de 4 500 \$ parmi tous les participants de la promotion ayant leur carte d'embarquement. Le gagnant devra communiquer avec Leclerc Communication pour récupérer son prix par téléphone au 418.688.0919 poste 8500 ou par courriel à [reception@wknd.fm](mailto:reception@wknd.fm).

#### 6. LE PRIX

Un séjour de 7 (sept) nuits pour 2 (deux) adultes au **Riu Lupita à Riviera Maya**, et les vols aller-retour au départ de Québec, offerts par Sunwing.

7. **Total du prix** : Un maximum de 4 500 \$. La valeur du voyage offert peut varier en fonction des saisons. Le voyage doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation, et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non monnayable et non transférable.

## 8. RESTRICTIONS :

- Vous acceptez le prix tel quel, auquel cas il vous sera retiré.
- Ce prix, et tout élément le composant, n'est ni monnayable, ni transférable, ni échangeable. Ce prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part de Vacances Sunwing.
- Le voyage doit être effectué entre le **1er mars 2018 et le 13 février 2019**, selon les disponibilités.
- Le voyage est sujet aux disponibilités et doit être réservé au minimum 4 (quatre) semaines avant la date de départ souhaitée.
- Votre prix n'est pas admissible aux dates suivantes: du **12 mars au 2 avril 2018**, du **26 mai au 31 mai 2018**, du **27 juin au 7 juillet 2018**, du **22 novembre au 29 novembre 2018**, du **15 décembre 2018 au 5 janvier 2019**, selon les disponibilités.
- Si vous n'êtes pas en mesure de voyager aux dates requises, votre prix vous sera retiré et sera remis à un autre gagnant choisi uniquement à la discrétion de Vacances Sunwing.
- Une fois que la réservation est faite, aucune possibilité de changement ne sera admise.
- Toute réservation est sujette aux termes et conditions figurant dans la brochure de Vacances Sunwing ou sur le site internet de [www.sunwing.ca](http://www.sunwing.ca).
- Vous et la personne vous accompagnant doivent être munies d'un passeport valide et de tout autre document de voyage obligatoire. Ces documents devront être valides au départ et pendant toute la durée de votre voyage. Certains pays exigent davantage de garanties en termes de validité des documents. Il est à votre charge et de votre responsabilité de vous en acquitter. Dans le cas où vous ne parvenez pas à obtenir tout document de voyage obligatoire, votre prix vous sera automatiquement retiré.
- Tout certificat de voyage ou crédit voyage perdu ou volé ne sera pas remplacé.
- Tout billet d'avion est sujet à des interruptions, des changements d'horaires et/ou d'itinéraires de vols.
- Sunwing se réserve le droit de modifier l'itinéraire de voyage ou d'offrir un hôtel comparable en cas de force majeure/cas fortuit. Aucun remboursement ou aucune compensation ne sera accordé(e) dans le cas d'une annulation ou d'un retard de vol, sauf indication contraire de la part de Vacances Sunwing.
- Si le prix (ou tout élément le composant) n'est pas utilisé pendant sa période de validité, il ne peut être reporté à plus tard.
- Les points AirMiles ou tout autre programme de fidélité ne peuvent être utilisés avec les éléments du prix (vols, transferts, hôtel).
- Vous et la personne vous accompagnant devrez vous conformer à toutes les lois applicables et notamment aux lois en vigueur à destination.
- En tout temps et pour quelle que raison que ce soit, Vacances Sunwing se réserve le droit d'offrir un prix de substitution ou de modifier le prix (ou tout élément le composant) par un prix équivalent ou d'une valeur supérieure.

## 9. LES INCLUSIONS DU PRIX :

- Vols aller-retour en classe économique pour 2 (deux) adultes (dont l'un doit être le gagnant du prix) au départ de Québec et à destination de Riviera Maya, Mexique (selon les itinéraires de vols)
- 7 (sept) nuitées d'hôtel dans une chambre standard en occupation double
- Plan repas tout inclus
- Transferts aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- Taxes d'hôtel et frais de dossier

## 10. LES EXCLUSIONS DU PRIX

- Tout transport non spécifié précédemment
- Frais d'aéroport
- Assurances (incluant notamment assurance voyage, assurance médicale et assurance annulation)
- Correspondances de vols (incluant tout vol au départ ou à destination du lieu de résidence de la gagnante)
- Excursions et activités à destination
- Toute surcharge liée au voyage
- Frais d'excès de bagage
- Tout frais relatif à l'obtention de documents de voyage (notamment passeports ou visas)
- Tout frais relatif à l'obtention de vaccins obligatoires
- Toute dépense de nature personnelle
- Repas supplémentaires
- Surclassement de chambre
- Pourboires et gratuités
- Films visionnés dans la chambre d'hôtel

## 11. DATE LIMITE POUR RÉCLAMER LE GRAND PRIX

- Les gagnants devront réclamer leur prix à la station de radio WKND située au 815 boulevard Lebourgneuf, suite 505, Québec, G2J 0C1 entre 8h30 et 17h30. Les gagnants devront signer un formulaire d'exonération de responsabilité lorsqu'ils se présenteront à la station de radio pour réclamer leur prix. Si le gagnant ne réclame pas son prix ou n'informe pas la station de radio WKND de leur incapacité à réclamer leur prix avant la date limite, leur participation sera annulée. La date maximale pour récupérer le prix est le 8 mars 2017.

## 12. RESTRICTIONS RELATIVES AU NOMBRE DE PARTICIPATIONS PERMISES

- Pour être valides, les inscriptions doivent être reçues avant le 9 février 6h00, heure de l'Est. Limite d'une participation par personne. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.
- Les participations sont sujettes à vérification, et elles seront déclarées nulles si elles sont altérées ou modifiées de quelque façon que ce soit.

## 13. AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE

- Ni la station de radio WKND, ni Leclerc Communication ne font de déclarations ou n'offrent quelque garantie que ce soit, explicite ou implicite, en ce qui a trait à la qualité ou à la valeur des prix. Les gagnants des prix savent et reconnaissent qu'ils ne peuvent tenter d'obtenir un remboursement ou une juste réparation de la station de radio WKND, de Leclerc Communication ainsi qu'intenter tout recours juridique contre ces dernières, dans l'éventualité où le grand prix ne répond pas aux attentes ou n'est pas à l'entière satisfaction du gagnant.

## 14. DÉCLARATION ET RENONCIATION DU GAGNANT DU PRIX

Avant de recevoir le grand prix, le gagnant doit :

- répondre correctement, sans aide et dans une période de temps limitée, à une question d'arithmétique; et
- signer un formulaire standard qui confirme qu'en participant au concours:
  - i. il a lu, compris et accepté les règlements du concours;
  - ii. il sait qu'en acceptant le prix, il s'expose à des risques ou à des dangers d'origine naturelle et humaine, qui peuvent survenir à la suite d'erreurs humaines ou de négligence prévisibles ou imprévisibles, et que,

par conséquent, il peut être exposé à des événements ayant des conséquences telles que: dommages matériels, blessures graves, maladies ou même décès;

- iii. que, néanmoins, il accepte de plein gré d'assumer tout risque de blessure, de maladie ou de décès lié à sa participation au concours et à l'utilisation du grand prix;
- iv. qu'il dégage la station de radio WKND, Leclerc Communication, les sociétés affiliées, les commanditaires, ainsi que tous leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents, tout comme leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives (collectivement, les «renonciataires») de toute forme de responsabilité liée à la participation au concours et à l'acceptation du grand prix, ce qui comprend, sans s'y limiter, toute responsabilité financière, légale ou morale ou toute perte ou blessure, y compris le décès, des dommages ou la perte de propriété causés par ou découlant de la participation au concours ou de l'acceptation du premier prix, que ces pertes ou dommages aient été subis par le gagnant du premier prix, par ses héritiers, administrateurs, représentants ou exécuteurs, même si de telles pertes ou blessures ont pu être causées, en tout ou en partie, par tout acte, toute omission, toute négligence ou négligence grave de la part de l'un ou de l'ensemble des renonciataires.

#### 15. REMPLACEMENT DU PRIX OU MODIFICATION AU CONCOURS

- La station de radio WKND, Leclerc Communication, les commanditaires et leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives se réservent le droit de remplacer le grand prix ou tout élément de celui-ci par un prix d'une valeur équivalente. Ils se réservent également le droit de modifier les règlements du concours, de le suspendre ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable.

#### 16. PROPRIÉTÉ DES PARTICIPATIONS

- Toutes les participations au concours deviennent la propriété de la station de radio WKND, de Leclerc Communication, des commanditaires ainsi que de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives. Les renonciataires n'assument aucune responsabilité en cas de participations perdues, volées, détruites ou illisibles, en raison de toute défaillance technique attribuable au réseau téléphonique, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, aux logiciels, à une mauvaise réception, à des problèmes techniques ou à toute défaillance du courrier électronique ainsi que pour toute autre raison, peu importe la cause.

#### 17. CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA PERSONNE

- En participant au concours, chaque participant inscrit, y compris le gagnant du grand prix, consent à l'utilisation de son nom, du nom de sa ville de résidence, de sa photographie, de sa voix, de son image ainsi que de tout aspect de sa personne à des fins publicitaires et de programmation, commerciales ou autres, dans tous les médias utilisés par la station de radio WKND, Leclerc Communication, les commanditaires, les promoteurs ainsi que leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, et cela, sans aucune forme de paiement ou d'indemnisation. De plus, le gagnant du grand prix consent à ce que sa réaction verbale puisse être utilisée en ondes à des fins promotionnelles. **Les participants savent et reconnaissent qu'en participant au concours, ils permettent à la station de radio WKND de communiquer avec eux en ondes, sans les aviser au préalable.**

#### **18. CONSENTEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

- En participant au concours et en fournissant de plein gré des renseignements personnels comprenant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, la ville de résidence, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone à domicile et au travail (les «renseignements sur l'inscrit»), chaque participant au concours donne la permission à la station de radio WKND, à Leclerc Communication, et aux commanditaires de collecter et d'utiliser les renseignements sur l'inscrit aux seules fins d'administration du concours et de sélection du gagnant du grand prix. Aucune communication ne sera établie entre la station de radio WKND, Leclerc Communication, et les inscrits en dehors du concours. Dans le cas du gagnant du grand prix, on communiquera avec celui-ci seulement à la suite de sa participation au concours et de sa sélection en tant que gagnant.

#### **19. RESPECT DES MODALITÉS ET DU FONCTIONNEMENT DU CONCOURS**

- Tous les participants au concours acceptent de respecter les modalités de participation et le fonctionnement du concours tels que décrits dans les présents règlements. La station de radio WKND, Leclerc Communication, ou les commanditaires peuvent disqualifier tout participant au concours actuel ou interdire la participation à des concours futurs à toute personne qui, selon la station de radio WKND, Leclerc Communication, ou les commanditaires, altère le processus de participation ou le fonctionnement du concours, agit de manière perturbatrice ou antisportive, ou agit dans l'intention d'importuner, de malmener, de menacer ou de harceler toute personne associée à la station de radio WKND, à Leclerc Communication, ou les commanditaires. Toute tentative délibérée de causer des dommages ou de nuire au fonctionnement légitime d'un concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Dans l'éventualité où un participant au concours ou toute autre personne se livrerait à une telle tentative, la station de radio WKND, Leclerc Communication, et les commanditaires pourraient réclamer de cette personne des dommages-intérêts ou une autre forme de compensation, et cela, jusqu'aux limites permises par la loi.

#### **20. OÙ TROUVER LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

- Les règlements du concours sont disponibles en ligne, sur le site de la station de radio WKND : [wknd.fm](http://wknd.fm), section concours, ainsi qu'à la réception des bureaux de Leclerc Communication.

#### **21. CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

- Tous les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets à modification à la seule discrétion de la station de radio WKND, de Leclerc Communication, et des commanditaires.

#### **22. CONFORMITÉ AUX LOIS EN VIGUEUR**

- Le concours est nul dans toute juridiction où il est interdit par la loi, et il est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux en vigueur au Canada.

#### **23. RACJ**

- Tout litige ayant trait à la tenue du concours et à l'attribution d'un prix dans le cadre de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec aux fins de règlement, dans le seul but d'aider les parties à conclure une entente. Toutes les taxes sur les prix ont été payées conformément aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.